Image not found or type unknown

Compte espèces de Nantissement et Liquidation Judiciaire

Par **FIONA13**, le **25/03/2019** à **17:49**

Bonjour

Ma Société , une SAS est actuellement en LIquidation Judiciaire. J'ai fais un dépot de 4000 € en octobre 2017, sous la forme d'un compte à terme ordinaire sans préavis , auprés de ma banque et ce à titre personnel, pour bénéficier d'un découvert autorisé pour ma société.

J'ai arrêté la Société avec des dettes (URSSAF, Salaires impayés, fournisseurs impayés, découvert bancaire de 6000 €...)

Est -il possible de récupérer cette somme ?

Merci pour votre réponse

Maryline ROBIN

Par **Visiteur**, le **25/03/2019** à **18:32**

Bonjour

A mon sens, non, cette somme sera dédiée au remboursement de ce qu'elle était destinée garantir.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés